

# Le "chauffard de Meryl" ACQUITTÉ EN APPEL

▶ Accusé d'avoir falsifié des prises de sang, il n'ira pas en prison pour la mort, en 2012, de l'étudiante d'Étalle

▶ Selon nos informations, la cour d'appel de Liège a acquitté Ilias Malsagov, l'automobiliste qui, fin 2012, au volant en ayant bu, avait provoqué l'accident

dans lequel une étudiante de 21 ans habitant Étalle, Meryl Saint-Amand, avait perdu la vie. L'affaire avait fait du bruit. Malsagov avait écopé de 3 ans de pri-

son dont 21 mois de sursis. Ce sursis impliquait que l'homme de 27 ans se soumette à des tests sanguins mensuels pour attester qu'il ne consomme plus d'alcool. Et l'on apprenait par la suite que Malsagov avait falsifié ses prises de sang en mai, juin et juillet 2014.

Pour le parquet, les trois fausses si-

gnatures de médecins devaient entraîner la déchéance du sursis et donc obliger Malsagov à purger ses 21 mois.

C'est ce que le tribunal correctionnel d'Arlon décidait, le 21 décembre 2015, en le condamnant en outre à un an ferme supplémentaire.

Défendu par les avocats bruxellois Hamid El Abouti et Laura Severin, Malsagov a interjeté appel. Et donc, nous pouvons annoncer que jeudi passé, la 18<sup>e</sup> chambre d'appel de Liège n'a pas condamné mais a acquitté Ilias Malsagov - dont les 21 mois de sursis pour l'accident mortel de Meryl ne seront pas révoqués.

Pour la cour d'appel, Ilias Malsagov a matériellement falsifié la signature des médecins sur les résultats de trois prises de sang.

**MAIS IL NE L'A PAS** fait dans le dessein de tromper la justice. L'élément intentionnel (le dol spécial) est absent. Si Malsagov a imité les signatures, les tests proprement dits ont bien eu lieu en mai, juin et juillet 2014 et les résultats étaient négatifs quant à la consommation d'alcool.

Ses avocats dénonçaient "un acharnement du parquet" à chercher à tout prix le moyen de l'envoyer en prison.

Meryl était unanimement appréciée et la condamnation du "chauffard" à une peine assortie d'un si large sursis avait provoqué la colère de ses proches.

Mais voilà : Ilias Malsagov ne retournera pas en prison. Et ce n'est pas la première fois que ses avocats Laura Severin et Hamid El Abouti le tirent d'un mauvais pas : condamné à 2 ans ferme dans un dossier de coups (où il avait crevé l'œil d'un jeune homme, début 2013, deux mois après l'accident de Meryl), Malsagov, en mars dernier, également en appel, avait vu sa peine ramenée à 250 heures de travail.

Gilbert Dupont



▶ Ilias Malsagov avait provoqué l'accident dans lequel une étudiante de 21 ans habitant Étalle, Meryl Saint-Amand, avait perdu la vie. © DR